

LIGNE DIRECTE

Lettre d'information à destination des maires de l'Eure

PATRIMOINE

Restauration du château de Gaillon

Jean-Benoît Albertini, préfet de la région Normandie, est venu au château de Gaillon mardi 14 novembre pour acter une étape importante dans la restauration du château, qui compte parmi les six monuments historiques détenus par l'État dans le département : **le lancement d'une nouvelle tranche de travaux, d'un montant total de 12,7 M€**, cofinancée par l'État (5,1M€), le conseil régional de Normandie (2,4M€) et l'Agglomération Seine-Eure (5,2M€), qui permettra la restauration et l'aménagement des étages de la Grant'Maison et de l'aile des cuisines.



Les ordres de service ont ainsi pu être notifiés aux entreprises locales spécialisées dans la restauration des monuments historiques, en vue d'un démarrage effectif des travaux dès janvier prochain.

Ces travaux seront conduits sous la maîtrise d'ouvrage de l'Agglomération Seine-Eure. Le préfet de région a ainsi cosigné avec Bernard Leroy, président de l'Agglomération Seine-Eure, un avenant à la convention prévoyant cette délégation de la maîtrise d'ouvrage.

Le château de Gaillon est ainsi le lieu d'expérimentation d'un partenariat inédit entre l'État propriétaire et une intercommunalité désireuse d'investir dans un projet de rénovation ambitieux, au service du rayonnement patrimonial, touristique et économique du territoire. **62,6 millions d'euros de travaux sont ainsi prévus dans les prochaines années.**

Cette expérimentation se poursuivra avec l'aboutissement de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le Ministère de la culture, qui prévoit la conclusion **d'un bail emphytéotique de valorisation d'une durée de 99 ans.**



Tempête Ciaran : le bilan dans l'Eure

Annoncée par Météo France plusieurs jours en amont, la tempête Ciaran a été anticipée par les services de l'État qui ont pu informer sur les précautions à prendre. Ensuite, en temps réel, la préfecture a régulièrement publié une série de points de situation.

L'événement a été suivi par le Centre opérationnel départemental (COD) de la préfecture. Le SDIS, la police nationale, la gendarmerie nationale, le conseil départemental, ENEDIS ont été pleinement mobilisés.

300 interventions ont eu lieu, principalement sur les routes départementales à la suite de chutes d'arbres. Des toitures ont été endommagées notamment dans les secteurs du Neubourg et du Tronquay. 1 blessé léger à Évreux a été pris en charge par les services de secours. 1 poids lourd s'est renversé dans la commune de Chamblac sans faire de blessé. Au total, 550 sapeurs-pompiers ont été mobilisés dont une centaine en intervention dans le département. Surtout, 30 000 foyers ont été privés d'électricité dans l'ensemble du département au plus fort de la crise.

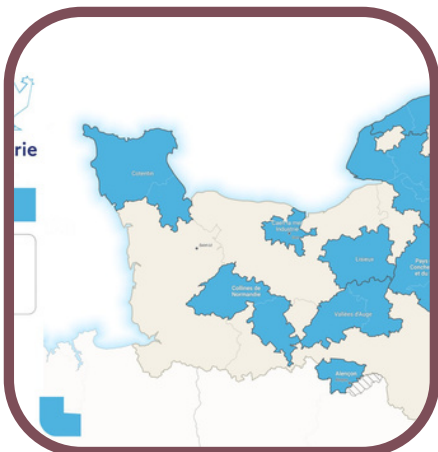
Les dégâts sur les biens assurés causés par les tornades, les tempêtes et les bourrasques de vents violents sont couverts par la garantie tempête des contrats d'assurance.

Les compagnies d'assurance sont mobilisées pour faire face à l'afflux de déclarations de sinistres provoqué par les intempéries. France Assureurs a désigné des coordinateurs départementaux. Les personnes concernées sont invitées à se rapprocher au plus vite de leur compagnie d'assurance afin de déclarer les sinistres et d'être informées des modalités concrètes d'indemnisation.

+ [Site internet France Assureurs](#) sur la garantie tempête



INDUSTRIE



Territoires d'industrie : la dynamique euroise renforcée

C'est officiel depuis le 9 novembre 2023, la phase II (2023-2027) du programme Territoires d'industrie (TI) porté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) comporte 183 territoires d'industrie en France qui s'engagent en faveur de l'industrie autour d'un binôme élu-industriel.

Pour soutenir ces dynamiques en faveur de la réindustrialisation et de la transition écologique, ces territoires pourront bénéficier du cofinancement d'un chef de projet et de l'accès à une offre complète d'ingénierie mobilisable pour accompagner les projets

industriels territoriaux (innovation, transition écologique, foncier et compétences ...).

2 Territoires d'Industrie ont été labellisés dans l'Eure :

- Le TI "Axe Seine" déjà existant, mobilisant la Communauté d'agglomération Seine-Eure (CASE), la Communauté de communes (CC) Lyons Andelle, Évreux portes de Normandie (EPN), et rejoint par la CC du Roumois Seine et la CC Pont-Audemer/Val de Risle,
- Un nouveau TI porté par l'Intercom Normandie Sud Eure, la CC Pays du Neubourg, l'Intercom Bernay Terres de Normandie et la CC Pays de Conches autour de la filière lin et des industries en zone rurale.

+ En savoir plus : [accédez au dossier de presse](#)

MÉMOIRE

Semaine de la mémoire

A l'occasion du centenaire de la Flamme du Souvenir, qui illumine avec constance la tombe du Soldat inconnu et le préserve des ténèbres, les services de l'État ont organisé une semaine de la Mémoire, dont l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONACVG) et la délégation militaire départementale ont supervisé l'organisation.

Le 7 novembre au matin, au conseil départemental, le directeur de cabinet du préfet a ouvert un **ciné-débat** avec une centaine de jeunes de 3 établissements scolaires autour du film « Joyeux Noël », qui nous fait revivre ce moment de fraternisation de Noël

1914 entre soldats allemands et français, trop fugace lueur d'espoir parmi l'indicible cortège de morts et de souffrances de la « Grande Guerre ».

Il a rappelé le courage inouï des 1,4 million de combattants français morts sur le champ de bataille, tout en soulignant la modernité de l'oeuvre du Bleuets de France, qui accompagne et soutient les familles des militaires morts lors des conflits d'hier et des opérations extérieures d'aujourd'hui.

Gardons à l'esprit qu'entre 1923 et 2023, la France et l'Allemagne ont réussi l'impensable : d'ennemis héréditaires, elles sont devenues des amis héréditaires, disposant même d'un escadron commun à la BA 105 d'Évreux. Cette relation est un trésor à préserver.

Le 7 novembre au soir, à **Ézy-sur-Eure**, la sous-préfète d'Évreux a procédé au **ravivage de la Flamme**, ramenée par de jeunes Eurois depuis l'Arc de Triomphe. Les jeunes de la classe de défense d'Ezy-sur-Eure ont participé au concours national de la résistance et de la déportation. Leur travail remarquable a été distingué par un prix.

Étape clé de cette semaine mémorielle, à **Iville le 10 novembre**, le préfet de l'Eure, a inauguré le **monument aux morts restauré** et réinstallé en un lieu plus propice au recueillement et à l'hommage collectif. Ces lieux de mémoire sont des pierres vivantes de la République, qui nous rappellent que nos aînés ont parfois sacrifié leur vie pour nous permettre de vivre libres. L'État a naturellement répondu présent au cofinancement du projet.

Enfin, point d'orgue de cette semaine, les cérémonies du 11 novembre ont permis de rendre un hommage appuyé à tous les combattants morts pour la France, notamment à Vernon en présence de Sébastien Lecornu, ministre des Armées.



Perspectives pour le système électrique pour l'hiver 2023-2024

Après un automne et un hiver 2022-2023 marqués par une vigilance renforcée, **les perspectives pour la sécurité d'approvisionnement en électricité lors de l'hiver 2023-2024 sont plus favorables que l'an passé.**

En 2023, tous les déterminants de la sécurité d'approvisionnement en électricité ont évolué dans un sens favorable : meilleure disponibilité du parc nucléaire, bon niveau de remplissage des stocks hydrauliques (au-dessus des moyennes historiques), tandis que les énergies renouvelables ont poursuivi leur développement.

L'hiver dernier, les Français ont réduit leur consommation d'électricité de 9%. Dans ses perspectives pour l'hiver 2023-2024, RTE maintient une hypothèse centrale de consommation identique aux niveaux observés l'an dernier, dans un contexte où les prix de l'électricité demeurent élevés et avec le lancement d'un second plan gouvernemental de sobriété.

L'analyse de RTE fait apparaître un risque faible sur la sécurité d'approvisionnement au cours de l'hiver prochain. Pour le cœur de l'hiver, les incertitudes portent essentiellement sur les conditions météorologiques (vague de froid, vent faible), ainsi que sur la disponibilité effective des réacteurs nucléaires.

RTE maintient son dispositif d'alerte EcoWatt, qui s'enrichit dès aujourd'hui d'un indicateur signalant les heures décarbonées. Dans sa nouvelle version, EcoWatt affiche désormais les heures durant lesquelles la France peut couvrir toute sa consommation à partir d'une production nationale d'électricité totalement décarbonée (nucléaire, hydraulique, éolien, solaire). Ces heures particulièrement favorables à la consommation sont plus fréquentes la nuit et l'après-midi du printemps à l'automne, mais interviennent aussi l'hiver pendant les périodes de températures clémentes, de forte production renouvelable ou les week-ends.

+ Consulter le site www.monecowatt.fr



Renforcement de l'axe électrique entre l'Eure (27) et la Seine-Maritime (76) : la concertation est lancée

Afin d'accompagner la transition énergétique du pays, la Normandie a un rôle essentiel à jouer et plus particulièrement l'Eure et la Seine-Maritime.

Ces deux départements sont au carrefour de flux électriques à la fois pour accueillir de nouvelles productions électriques décarbonées et acheminer l'électricité ainsi produite vers les lieux de consommation, ainsi que pour satisfaire la demande des industriels seinomarins et eurois qui électrifient leurs usages. Dans cette perspective, un renforcement du réseau électrique dans cette zone est nécessaire.

Le Réseau de Transport d'Électricité (RTE) porte donc un projet de création de cinq nouveaux ouvrages électriques entre Rougemontiers (Eure) et les zones industrielles de Port-Jérôme et du Havre (Seine-Maritime) pour une mise en service d'ici fin 2029.

Concrètement, il s'agit :

- d'une ligne aérienne 400 000 volts, d'une trentaine de kilomètres, entre Rougemontiers et la zone industrielle de Port-Jérôme ;
- d'une ligne souterraine 225 000 volts, d'environ 25 kilomètres, entre les zones industrielles de Port-Jérôme et du Havre ;
- de trois postes électriques 225 000/400 000 volts dans les zones industrielles de Port-Jérôme et du Havre.

Une fois ces travaux réalisés et les nouvelles installations en service, la ligne 225 000 volts existante entre Rougemontiers et Port-Jérôme sera retirée.

Ce projet, dont RTE est le maître d'ouvrage, fait l'objet d'une **concertation, menée sous l'égide de Simon Babre, préfet de l'Eure, désigné préfet coordonnateur pour les deux départements**, en vertu de la circulaire du 2 septembre 2002 dite « circulaire Fontaine ». Cette concertation associe les élus et parties prenantes concernés.

Ils ont été conviés à une première réunion le 13 novembre 2023 à Pont-Audemer qui a permis de :

- Présenter la justification et les principales caractéristiques techniques du projet ;
- Valider l'aire d'étude du projet, qui correspond à une zone géographique suffisamment étendue pour n'exclure aucune solution viable en matière environnementale, technique et économique.

+ Consulter [le site sur le projet](#)

FONDS VERT



Fonds d'accélération pour la transition écologique dans les territoires (fonds vert) : 24 nouveaux lauréats

La mise en œuvre du Fonds vert se poursuit dans le département de l'Eure avec 24 nouveaux lauréats :

- Installation d'une pompe à chaleur air/eau pour le logement de l'école à Sébécourt ;
- Rénovation énergétique des bâtiments communaux et pose de panneaux photovoltaïques, isolation complète et abandon de la chaudière à fuel à Saint-Christophe-sur-Avre ;
- Remplacement de chaudières fuel par des pompes à chaleur dans des bâtiments communaux à Saint-Cyr-la-Campagne et Bois-Jérôme-Saint-Ouen ;
- Rénovation énergétique de la mairie à Longchamps ;
- Rénovation énergétique de l'équipement d'animation de vie à Heudreville-sur-Eure ;
- Rénovation énergétique de la salle des fêtes à Saint-Pierre-la-Garenne ;
- Installation de bornes à incendie en lisière d'espaces boisés visant à protéger les massifs forestiers et les habitations du risque incendie à Valailles, aux Trois Lacs, à La Chapelle-Longueville, Barneville-sur-Seine, Sainte-Colombe-près-Vernon, Haville, Aclou, Nassandres-sur-Risle, Thénouville, Saint-Maclou, Campigny, Illeville-sur-Montfort, Le Mesnil-Saint-Jean et Vandrimare ;
- Rénovation de l'éclairage public à Vernon et au Val-d'Hazey ;
- Réalisation de l'étude du système d'endiguement à Saint-Pierre-du-Vauvray.



Nouvel appel à projet "Postes Fonjep" : Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire

Cet appel à projets concerne spécifiquement les postes Fonjep politique de la ville des 5 départements de Normandie : Eure, Calvados, Manche, Seine Maritime et Orne.

Un poste Fonjep est une subvention attribuée pour une durée de 3 ans, renouvelable sous certaines conditions, en vue de permettre de développer et de pérenniser un projet associatif dont la réalisation nécessite l'emploi d'un salarié permanent. Les subventions versées par l'intermédiaire du FONJEP sont réservées à des structures associatives régies par la loi du 1er juillet 1901.

D'un montant de 7 164 € par an pour un temps plein, le poste Fonjep politique de la ville est dédié à un projet bénéficiant aux habitants des quartiers prioritaires de la ville.

Les priorités pour le territoire normand sont :

- Agir en faveur du renforcement du maillage territorial et de la dynamisation du tissu associatif par des missions d'animation territoriale ;
- Concourir au développement de la professionnalisation du salarié ;
- Favoriser le développement de la cohésion sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Date limite de dépôt des dossiers : **le 30 novembre 2023.**



[Consulter l'appel à projet FONJEP Politique de la ville 2023 et le guide de demande Fonjep sur le site de la DREETS Normandie.](#)



Service national universel (SNU) : le Gouvernement lance l'édition 2024 !

L'édition 2024 du SNU est dotée d'une nouvelle impulsion, permettant à davantage de jeunes de s'engager très concrètement sur des sujets au cœur de leurs préoccupations tout en faisant Nation autour de valeurs et symboles de la République.

Le 6 novembre dernier, la secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et du Service national universel a annoncé l'ouverture des inscriptions pour les prochains séjours de cohésion du SNU.

Tous les jeunes de 15 à 17 ans peuvent dès à présent s'inscrire en ligne pour les séjours de cohésion de février 2024 sur le site : <https://www.snu.gouv.fr/>. À partir de cette année, les jeunes, au moment de leur inscription, pourront choisir une des quatre thématiques d'engagement :

- Sports et Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) ;
- Défense et mémoire ;
- Environnement ;
- Résilience et prévention des risques.

Après avoir réuni plus de **40 000 jeunes en 2023**, les séjours de cohésion continuent leur progression pour accueillir **80 000 volontaires en 2024**. Pour la première fois, chaque académie proposera quatre séjours de cohésion, hors temps scolaire : vacances d'hiver (selon la zone de congés scolaires) ; vacances de printemps (selon la zone de congés scolaires) ; du 17 au 28 juin 2024 et du 3 au 15 juillet 2024.

[+ Site internet du SNU](#)

NUMÉRIQUE

La plateforme « Tous connectés » est désormais en ligne !

« [Tous connectés](#) » est un nouvel outil qui remplace la plateforme « France Mobile », qui vise à **accompagner les collectivités dans l'aménagement numérique de leurs territoires. Elle permet aux élus locaux de signaler des zones non ou mal couvertes par les opérateurs de téléphonie mobile.**

Sur la base de ces signalements, une étude plus approfondie de la couverture réseau sur votre territoire pourra être engagée, préalable obligatoire avant d'envisager une priorisation de votre commune pour l'installation éventuelle d'un pylône.

Une [vidéo de présentation](#) permet de découvrir l'outil et la procédure pour faire des signalements. Par la suite, de nouvelles fonctionnalités seront ajoutées à la plateforme, telle que la possibilité de suivre l'avancée des déploiements de pylônes ou bien encore d'être tenu au courant en cas de problème de déploiement sur son territoire.

Des fonctionnalités sont également envisagées sur les thématiques liées à la couverture filaire dans le cadre de la mise en œuvre du Plan France Très Haut Débit.

[+ Vidéo de présentation; plateforme sur le site de l'ANCT](#)
Contact à la préfecture : : adelaide.fouchard@eure.gouv.fr





Obligations légales de débroussaillage dans les communes exposées au risque de feux de forêt

Comme déjà évoqué dans Ligne Directe numéro 8, du 15 juin, le préfet a pris le 8 juin 2023 un arrêté définissant des **obligations légales de débroussaillage (OLD) à mettre en œuvre dans 28 communes** particulièrement exposées au risque d'incendie de forêt.

Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé consistent à réduire la quantité de matière végétale combustible des strates herbacées et arbustives sur les terrains situés à moins de 200 mètres des milieux boisés et des forêts pour :

- minimiser le risque de départ de feu accidentel à partir des habitations ;
- assurer une auto-protection des personnes et des biens ;
- permettre le confinement des habitants dans leur maison ;
- sécuriser et faciliter les interventions des pompiers en cas de sinistre ;
- éviter une trop grande mobilisation des moyens de lutte pour la défense des zones habitées au détriment de celle de la forêt.

Afin d'expliquer et faciliter le déploiement de ces obligations légales de débroussailllements, plusieurs réunions ont été organisées en 2023 :

- le préfet a réuni les maires des 28 communes concernées le 11 juillet ;
- la DDTM a réuni les gestionnaires des infrastructures linéaires de transport le 23 juillet ;
- des réunions locales par massifs forestiers ont été organisées par les élus avec les services techniques le 6 septembre à Louviers, le 20 septembre à Beaumont-le-Roger et le 3 octobre à Évreux.

Les communes mettent actuellement en place **une information par courriers auprès des habitants concernés** par les obligations légales de débroussaillage. Des réunions publiques sont également organisées, comme celle de l'agglomération-Seine-Eure le 18 octobre à Louviers, qui a mobilisé 150 habitants.

La priorité est de réaliser les plus gros travaux de débroussaillage, notamment la taille des arbres, cet automne et cet hiver, période la plus favorable.

En complément, la DDTM de l'Eure travaille actuellement à la mise à jour de la liste des 28 communes, afin de tenir compte de l'ensemble de celles pour lesquelles existe un risque d'incendie sur les massifs forestiers.

+ Consulter les informations relatives aux obligations légales de débroussaillage sur le site internet de la préfecture.
Contact en cas de question : xavier.brard@eure.gouv.fr



DETR-DSIL : ouverture de la période de dépôt des dossiers de demande pour 2024

Depuis le 14 novembre 2023 et jusqu'au 12 janvier 2024 vous pouvez déposer vos demandes de subventions pour 2024 au titre de la DETR ou de la DSIL via la plateforme accessible par le lien suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/detr-dsil2024-eure>

2 nouvelles catégories de projets sont éligibles à la DETR en 2024 :

- les aménagements de locaux, appartements de répit dans le cadre des violences intrafamiliales ;
- la prévention des cyber menaces : financements d'audits, de conseils, de logiciels de protection.

Attention : les dossiers récemment déposés par anticipation sur la plate-forme 2023 et qui n'ont pas connu de commencement d'exécution doivent être à nouveau déposés sur la plate-forme 2024 pour pouvoir être instruits.

Cette année, le dépôt d'une demande aux titres de la DETR et de la DSIL ne vaut pas dépôt d'une demande auprès du Conseil départemental : si vous souhaitez une aide du Département, vous devez réaliser cette demande directement auprès de ses services.

+ [Préparez votre demande](#) de DETR ou de DSIL, en vous informant sur le site de la préfecture.

- **Préfecture de l'Eure** : Aline Jezo pour la DETR (02 32 78 28 92, aline.jezo@eure.gouv.fr) et Jean-Paul Lesade pour la DSIL (02 32 78 28 72, jean-paul.lesade@eure.gouv.fr) - pour les communes et EPCI relevant de l'arrondissement d'Évreux ;
- **Sous-préfecture de Bernay** : Élise Caudwell (02 32 46 76 77, elise.caudwell@eure.gouv.fr) - pour les communes et EPCI relevant de l'arrondissement de Bernay ;
- **Sous-préfecture des Andelys** : Nathalie Deregard jusqu'au 31 décembre (02 32 54 74 82, nathalie.deregard@eure.gouv.fr) puis Audrey Sambet (02 32 54 74 78, audrey.sambet@eure.gouv.fr) - pour les communes et EPCI relevant de l'arrondissement des Andelys.

Appel à projets local 2023-2024 contre le racisme, l'antisémitisme, les discriminations liées à l'origine et la haine anti-LGBT+

Un appel à projets local porté par la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH) et les préfets de département a été lancé le 19 octobre pour accompagner les deux plans nationaux pilotés par la DILCRAH, soutenir et encourager les initiatives de la société civile engagée contre les haines, les préjugés racistes, antisémites, LGBTphobes et/ou les discriminations liées à l'origine.



Doté d'une enveloppe de **2,6 millions d'euros**, l'appel à projets local **soutient les actions d'éducation, de prévention, de formation et d'aide aux victimes ainsi que celles relatives à la communication et à l'organisation d'événements.**

Les associations loi 1901, les établissements culturels, ainsi que les établissements scolaires et universitaires peuvent candidater d'ici le 1er décembre 2023.

+ [Dossier de candidature sur le site internet de la préfecture.](#)
Contact : [_pref-ordre-public.eure.gouv.fr](mailto:pref-ordre-public.eure.gouv.fr)

GENS DU VOYAGE

Stationnements illicites de véhicules : l'État aux côtés des communes et des EPCI

Nombreux sont les maires à solliciter le cabinet du préfet de l'Eure pour connaître les démarches à accomplir en cas de stationnement illicite, du fait notamment de citoyens français itinérants (CFI). Dans tous les cas, **dès que vous constatez un stationnement illicite, merci de le signaler au médiateur, [Vincent Penel](#)**. Excellent connaisseur de la communauté des gens du voyage, il saura endosser le rôle de facilitateur et bien souvent convaincre les personnes concernées de stationner leurs résidences mobiles sur les aires d'accueil prévues à cet effet.



Si cela ne suffisait pas, sous réserve que votre intercommunalité de rattachement respecte ses obligations au regard du schéma départemental d'accueil des gens du voyage ou soit d'une taille trop petite pour être assujettie à une quelconque obligation, l'accès à la procédure administrative d'évacuation forcée vous est ouverte.

Cette procédure est particulièrement efficace, puisqu'elle peut être mise en œuvre dans des délais très rapides, en à peine quelques jours. Récemment les communes d'Alizay, du Boulay-Morin et d'Iville ont été confrontées à cette situation et ont pu en bénéficier.

Première étape : saisir le [cabinet du préfet](#) en mentionnant les éléments de troubles à l'ordre public. La gendarmerie ou la police nationale sont ensuite missionnées sur place afin de rédiger un rapport circonstancié.

Le préfet en prend connaissance et signe ensuite un arrêté de mise en demeure de quitter les lieux, ordinairement sous 48h, notifié par les forces de l'ordre aux intéressés. **La commune doit avoir pris préalablement un arrêté municipal d'interdiction de stationnement des résidences mobiles en dehors des aires d'accueil.** A défaut, même si leur intercommunalité respecte le schéma, il ne sera pas possible d'accorder la procédure administrative de mise en demeure d'évacuer.

Si cet arrêté n'est pas respecté, le préfet réquisitionne des engins de levage et de remorquage pour faire procéder à la mise en fourrière des véhicules concernés. Ceci est sans préjudice des procès-verbaux d'infractions dressés par les forces de l'ordre.

+ Médiateur : vincent.penel@solihanormandie.fr
Cabinet du préfet de l'Eure : pref-ordre-public@eure.gouv.fr



Groupe d'évaluation départemental de la radicalisation violente (GED) et Cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF).

La sécurité est au coeur des missions de l'État et représente la mission prioritaire d'une préfecture. Parmi les multiples dispositifs qui associent le parquet, la gendarmerie nationale, la police nationale, les établissements pénitentiaires, les équipes des renseignements territoriaux et la sécurité intérieure, **les GED ont un rôle clé.**

Chaque semaine, sous la présidence du préfet, son cabinet prépare avec tous les acteurs précités **l'examen d'une série de situations nominatives. Ces individus sont tous inscrits au Fichier des Signalements pour la Prévention de la Radicalisation à caractère Terroriste (FSPRT).** Chaque participant au tour de table est soumis à une procédure d'habilitation assez lourde afin d'avoir accès à ce type d'informations.

Le GED permet, grâce au suivi précis des indices de radicalisation, de préparer les mesures adéquates. **S'agissant des étrangers, il permet de préparer les mesures de retrait de titres, d'éloignement ou d'expulsion du territoire national,** conformément aux instructions du ministre de l'intérieur et des outre-mer.

C'est ainsi que N.B, individu radicalisé et condamné pour la préparation d'actes terroristes, a été déchu de la nationalité française, puis visé par un arrêté ministériel d'expulsion. Il a quitté le territoire national pour l'Algérie.

Les services de la préfecture de l'Eure suivent aussi, avec l'Éducation nationale et le conseil départemental, de manière hebdomadaire, la **situation de mineurs à la dérive, dans le cadre de la cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF)** : sous la présidence du préfet, son cabinet prépare avec tous les partenaires un ordre du jour afin de suivre l'évolution des mineurs et surtout de **proposer des actions qui leur permettent de renouer avec une vie sociale et un projet professionnel conforme aux valeurs républicaines.** Il arrive fréquemment qu'un jeune réorienté vers une formation professionnelle change de comportement au fur et à mesure d'une plus forte intégration socio-économique. L'environnement familial de ces mineurs fait l'objet d'une attention particulière des services de l'État et de ses partenaires.

+ Cabinet du préfet de l'Eure : pref-radicalisation@eure.gouv.fr

Retrouvez la préfecture de l'Eure et les services de l'État sur les réseaux sociaux

